



Permis de séjour en qualité de rentier en Argentine

Conditions pour obtenir un permis de séjour en qualité de rentier en Argentine : la documentation nécessaire à nous renvoyer est la suivante :

- Formulaire adjoint signé et rempli par l'intéressé ([télécharger](#))
- Passeport valable 2 années minimum.
- Extrait du casier judiciaire suisse des 5 dernières années légalisé avec "Apostille" par la **Chancellerie Fédérale à Berne**.
- Acte de naissance internationale: suisses légalisés avec "[Apostille](#)", étrangers, avec la légalisation correspondante (Apostille ou bien Consulat Argentin de la juridiction).
- Acte de mariage, si c'est le cas, ou alors Certificat individuel d'état civil pour personne de nationalité suisse avec la légalisation correspondante (Apostille ou bien Consulat Argentin de la juridiction).
- 5 photos 4x4, front, sans lunettes.
- Documentation qui certifie que vous recevez une pension mensuelle – l'attestation de l'AVS et copies des deux derniers reçus de salaire (chaque cas sera analysé), avec traduction en espagnol et légalisé avec Apostille.

Aussitôt que vous avez toute la documentation, veuillez nous contacter au +41 31-356 43 43 pour fixer un rendez-vous.

Le prix de cette démarche est de 200 CHF pour le visa (montant à payer au Consulat) et pour le taux migratoire 300 US\$ (montant à payer dès que vous arrivez en Argentine à l'aéroport).